Réunion du 18 décembre 2019 au 19 décembre 2019

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Transports interurbains	534

Le Conseil Régional,

VU le code des transports,

VU la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs du 30 décembre 1982,

VU la Loi portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août

2015,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 16

décembre 2019.

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil Régional des

17 et 18 octobre 2019

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

ENTENDU Lucie ETONNO, Olivier BIENCOURT, Brigitte NEVEUX, Pascal GANNAT, Jean

GOYCHMAN, Béatrice LATOUCHE, Johann BOBLIN, Christophe CLERGEAU,

Roch BRANCOUR

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 1 250 000 € d'autorisations de programme, de 58 240 328 € d'autorisations d'engagement, de 1 250 000 € de crédits de paiement en investissement et de 58 240 328 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 534 "Transports routiers interurbains".

AFFECTE

une autorisation de programme correspondant pour un montant de 1 250 000 € et une autorisation d'engagement correspondant pour un montant de 58 240 328 € au titre du programme n° 534 "Transports routiers interurbains".

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen

Absents lors du vote : Pascale DEBORD, Marguerite LUSSAUD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs